

Conseil de quartier Sud

Compte-rendu de la réunion du 26 mars 2010

Ludovic Deschamps, coordinateur élu, ouvre la séance.

En préambule, il tient à informer les participants que la question des travaux du tramway fera l'objet d'une réunion publique spécifique qui est prévue le 19 avril à 19h30 (au lycée professionnel Maréchal Leclerc).

1- Charte des conseils de quartier :

M.T. Dugué, conseillère municipale déléguée en charge des structures consultatives et de la vie associative, rappelle que l'on arrive à la fin du processus d'élaboration de la charte.

Au cours de la dernière réunion plénière des conseils de quartier, il avait été souhaité, par la majorité de l'assemblée, que l'animation du conseil de quartier soit assurée par un binôme composé d'un(e) élu(e) municipal(e) et d'un(e) habitant(e) non élu(e).

Il est proposé que ce coordinateur ou cette coordinatrice habitant le quartier soit coopté par le conseil de quartier. Après adoption de la charte par le conseil municipal, fin avril, celui-ci sera désigné, lors de la prochaine réunion, par l'ensemble des membres du conseil de quartier.

Le principe doit évidemment rester celui de la souplesse de fonctionnement.

Le coordinateur devra habiter le quartier, être motivé et son rôle sera de préparer, entre autres, l'ordre du jour avec le coordinateur élu municipal.

Un membre du conseil de quartier propose que puisse également être désigné(e) un(e) suppléant(e) à ce coordinateur.

Il est également proposé que le conseil de quartier puisse être réuni à l'initiative de ses membres.

Un participant s'étonne qu'il soit indiqué que les « projets élaborés à l'échelle du quartier doivent être compatibles avec la politique globale d'aménagement de la commune ». Il souhaite qu'il soit possible d'émettre des avis opposés à ceux de la municipalité.

L. Deschamps précise qu'il est bien évidemment possible d'avoir des discussions ouvertes et des avis partagés, que le conseil de quartier réfléchisse à des projets, mais qu'il est normal que les projets qui pourraient être proposés par le conseil de quartier, restent en adéquation avec la politique d'aménagement de la commune.

Un élu municipal demande que la charte prévoie la participation de tous les élus à tous les conseils de quartiers. Le sujet avait déjà été débattu au cours de la dernière réunion et Mme Dugué rappelle que le conseil de quartier reste un lieu d'échange et de travail des habitants et que la présence d'un grand nombre d'élus n'est pas forcément souhaitable.

La présence des élus à responsabilité peut en revanche être sollicitée sur des dossiers précis.

Les avis sont partagés sur ce point mais il est convenu que cela n'est pas un point essentiel de la charte. Le conseil municipal en décidera en fonction des débats qui auront eu lieu dans l'ensemble des conseils de quartiers.

Certains rappellent en effet que le débat sur la charte a eu lieu et qu'il convient désormais de travailler sur d'autres projets.

2- Détermination des thèmes à aborder au sein du conseil de quartier

Il est important d'évoquer les projets d'aménagement du quartier.

Plusieurs thématiques sont évoquées :

- Aménagement AUCHAN-avenue P. Mendès France
- Projet d'aménagement du site TRW
- Information sur l'ensemble des projets en cours
- Aménagement des bords de Loire
- Animation : fête de quartier, bourse aux plantes, réflexion pour animation du terrain de camping (concours de pétanque....)
- Repas de quartier
- Patrimoine (visites du quartier : La Montespan, les arbres remarquables...)
- Agenda 21 : cheminements, pedibus, échange de matériels de jardins, échanges de services.....

Un des participants rappelle qu'une liste avait été précédemment établie et que l'on pourrait reprendre cette liste et la compléter, puis prioriser les projets à évoquer.

Le conseil de quartier ne peut en effet traiter tous les dossiers ; il est préférable de se concentrer sur quelques projets et aboutir plutôt que mener de front trop de réflexions.

Il est proposé que le choix des thématiques à traiter par le conseil de quartier soit défini lors de la prochaine réunion, avec la mise en place de groupes de travail thématiques coordonnés par des référents.

3- Calendrier des manifestations prévues dans le quartier

Le service animation des quartiers sud a travaillé sur la programmation des fêtes dans le quartier. Il est prévu le calendrier suivant :

- Fête des voisins : un dîner de voisins est prévu dans le quartier Pincevent : vendredi 28 mai
- Vide grenier des quartiers sud (rue Léon Blum) : dimanche 30 mai 2010
- Fête des quartiers sud « Intencité » : celle-ci est prévue le samedi 25 septembre, à l'occasion de l'achèvement de travaux de rénovation urbaine. Une première réunion de préparation de cette fête est prévue le 20 avril. Il est proposé aux membres du conseil de quartier qui le souhaitent de s'inscrire pour s'associer à la préparation de cette manifestation.

Par ailleurs le président de l'ASPS (Association Stéoruellane pour la Promotion du Sport) rappelle quelques dates :

- La quinzaine du sport de 1^{er} au 20 juin avec des temps forts :
 - . Le 5 juin au gymnase M. Millet
 - . Le 12 juin aux Trois Fontaines
 - . Le 9 juin : descente de Loire et repas festif au camping

4- Présentation de l'association At Home Crochus

La présidente et la secrétaire présentent cette nouvelle association.

At Home Crochus, toute jeune association sur l'agglomération orléanaise, met en relation les personnes âgées et les jeunes (de 18 à 30 ans) désireux de tenter l'expérience du partage intergénérationnel de logement ou de jardin. Le but, basé sur l'échange de bons procédés, est de lutter contre la solitude des seniors et de répondre aux difficultés d'accès au logement ou au jardin des jeunes.

At Home Crochus a mis en place 2 formules de cohabitation intergénérationnelle :

- Le logement contre présence (le jeune est logé gracieusement chez le senior contre une présence régulière et rassurante dans un esprit d'entraide) ;
- Le logement contre petite indemnité (la présence du jeune n'est pas imposée, mais il paie une contrepartie financière permettant au senior d'assurer un complément de revenu).

Par ailleurs, At Home Crochus propose un concept innovant autour du partage de jardin privé. Il s'adresse, d'une part aux propriétaires de potager ne pouvant l'entretenir, et d'autre part aux personnes qui recherchent un terrain à cultiver. Le propriétaire met ainsi son terrain à disposition du jardinier accueilli, puis ils se partagent les récoltes tout en nouant des liens conviviaux.

Le rôle de l'association se décline en trois axes :

- La sélection et la mise en relation des personnes ayant des « at home crochus »
- L'établissement d'une charte de bonne conduite et d'une convention d'occupation temporaire afin d'encadrer au mieux le partage de logement et de jardin ;
- Et la médiation tout au long du contrat afin de maintenir des relations harmonieuses.

At Home Crochus est adhérent du réseau COSI. Conduit par le Parisolidaire, c'est le premier réseau de cohabitation intergénérationnelle structuré et reconnu en France (www.reseau-cosi.com).

A Orléans, on recense 20.000 étudiants et seulement 2.000 logements.

L'association At Home Crochus étant en phase de démarrage, aucun bilan ne peut être donné quant aux demandes des seniors et des jeunes.

M.T. Dugué et L. Deschamps remercient les représentants de l'association ainsi que les membres du conseil de quartier et lèvent la séance.

La prochaine réunion du conseil de quartier aura lieu en mai, après adoption de la charte par le conseil municipal lors de sa séance du 23 avril 2010.